

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL
8 MARS 2022

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers	4
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale.....	4
Désignation du secrétaire de séance	5
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2021	6
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	6
III. SÉCURITÉ PUBLIQUE - POLICE MUNICIPALE	
1. Mise en place du contrat de sécurité intégré (CSI).....	6
IV. FINANCES	
2. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2021.....	7
3. Budget principal. Vote du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB).....	11
V. MARCHÉS PUBLICS	
4. Alignement du seuil interne des achats simplifiés au décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 fixant le seuil de dispense de procédure à 40 000 € HT. Révision de la nomenclature interne d'achat	17
5. Marché public d'entretien des espaces verts - fauchage	17
6. Avenant n° 1 au marché 2020A009 - Marché de location, pose et entretien des décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année.....	17
7. Constitution d'un groupement de commandes portant sur la mutualisation des moyens d'impression	18
VI. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER	
8. Liévin - Salle de l'Espérance - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse+ et des marchés de travaux - Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux.....	18
9. Bilan des acquisitions et cessions immobilières - Année 2021	19
10. 45-47 rue du 1 ^{er} Mai (parcelles cadastrées BO 97 et 128) - Cession d'un terrain à Madame BOUARFA et Monsieur KERFASSI.....	19
11. 15 rue Antoine Dilly (parcelle cadastrée BX 485) - Cession de l'immeuble à Monsieur Alexandre DERNONCOURT	20
12. 36 rue Antoine Dilly (parcelle cadastrée BX 522) - Cession de l'immeuble à Monsieur Yves SZYMANEK.....	20
13. Liévin - Rue de Grenay - Chemin rural dit du Fossé Branlois - Désaffectation et déclassement	20
14. Liévin - Résidence « Les Rivages » - Rue du Havre - Cession des voiries et espaces verts par la société Maisons & Cités au profit de la Ville de Liévin.....	21
15. Régularisation foncière de l'emprise du parking Nauticaa - Territoires 62 au profit de la Ville de Liévin	21
16. Acquisition de la parcelle AZ 129 sise rue du Sans souci - Incorporation dans le domaine public communal des parcelles AZ 128 et 129.....	21
17. Liévin - Résidence du Grand Siècle - Cession par la commune d'un lot à bâtir (n° 52).....	22
18. Liévin - 67 et 69 rue De Lattre de Tassigny - Demande d'intention de démolir - Avis de la commune.....	22
19. Convention de cofinancement d'une étude pré-opérationnelle « AMO flash » pour la copropriété « Les Quatre Vents ».....	23
20. Convention Ville - Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) de financement des études intégrées pour l'élaboration du schéma directeur des cités minières retenues au titre de l'ERBM - Cité des Genettes - Avenant n° 1	24
21. Construction d'une crèche municipale - Subvention du conseil départemental du Pas-de-Calais - Autorisation de signature d'une convention attributive de subvention et reversement au CCAS	24
22. Aide à la rénovation des façades dans le cadre de l'OPAH-RU	25
23. Liévin - Aide à la relance de la construction durable.....	26
24. Liévin - Cité du 2/5 - Construction de 40 logements par Maisons & Cités - Dénomination.....	26

25.	Liévin - 13 rue Elisée Reclus - Programme de sept logements Territoires 62 - Dénomination.....	27
26.	Liévin - Secteur Silas Goulet/Chevalier de la Barre - Dénomination de la voie nouvelle.....	27
VII.	ÉNERGIE	
27.	Ecomobilité - Aides aux particuliers.....	28
VIII.	COHÉSION SOCIALE	
28.	Programme Politique de la Ville - Année 2022	28
IX.	PERSONNEL	
29.	Création d'emplois permanents au tableau des effectifs	29
30.	Recrutement de contractuels sur emplois permanents du tableau des effectifs	29
31.	Création d'un emploi non permanent relatif au développement du projet « Renouvellement urbain »	30
32.	Création d'un emploi non permanent relatif au développement du projet « Parentalité »	30
33.	Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal	30
34.	Frais de déplacement - Élu.....	31
X.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
35.	Lutte contre la désertification médicale - Accueil de nouveaux médecins - Mesures d'accompagnement	31
36.	Tarifcation exceptionnelle des salles Carpentier, Baras, Bondeaux et du Chalet Brand.....	34
37.	Location de salles - Demandes de remboursements.....	34
XI.	SUBVENTIONS	
38.	Demandes de subventions - Année 2022	34

(La séance est ouverte à 18 heures.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, nous allons commencer ce conseil municipal en date du 8 mars 2022.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Je vais demander à Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services, de bien vouloir procéder à l'appel des conseillers municipaux.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général des services.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je vous donne quelques informations préalables concernant le personnel communal.

- Marjorie MOREL, du service des affaires scolaires, s'est mariée le 14 février 2022.

Nous n'avons pas eu de naissance entre les deux conseils municipaux.

Malheureusement, nous avons eu à déplorer le décès de deux anciens membres du personnel communal :

- Jean-Pierre MOUTON, qui était agent du service parcs et jardins, est décédé le 30 décembre 2021,
- Jacques DANTIN, qui était retraité du service menuiserie, est décédé le 29 janvier 2022.

Je réitère à leur famille nos sincères condoléances.

Je veux également vous signaler qu'il y a eu un départ à la retraite, celui de Brigitte DESHAIES, que certains d'entre vous ont bien connue. Elle était à la cuisine centrale, elle est retraitée depuis le 1^{er} février.

Nous avons également un recrutement, celui de Caroline TONDEUR, au multi-accueil, à la crèche Simone de Beauvoir.

Ce sont, mes chers collègues, les informations concernant le personnel communal.

Mes chers amis, je voudrais, s'il vous plaît, que nous nous levions et respections une minute de silence.

Vous savez que, à moins de 2 500 kilomètres d'ici, a commencé un conflit meurtrier il y a à peine 15 jours. La fédération nationale de Russie s'est attaquée à un pays souverain, l'Ukraine. Des milliers d'enfants, de femmes, d'hommes sont aujourd'hui dans une souffrance terrible. Certains meurent sous les bombes, sous les balles. Une solidarité internationale est en train de se mettre en place en direction de ce peuple courageux qu'est le peuple ukrainien.

Mes chers amis, je voudrais que l'on respecte une minute de silence pour ces victimes du conflit entre l'Ukraine et la fédération nationale de Russie.

(Il est observé une minute de silence.)

Je vous remercie.

Est-ce que certains souhaitent s'exprimer là-dessus ? *(Pas de demande de prise de parole).*

Sur cette question, je voudrais adresser mes remerciements à toute la population liévineoise puisque, très rapidement, les dons ont afflué à la fois au centre communal d'action sociale, dans les centres culturels et sociaux de Liévin. Je signale que deux camions de ces dons sont déjà partis avec le soutien du Secours populaire. Je voudrais les en remercier. Un autre camion est également parti avec quelqu'un que nous connaissons bien à Liévin, qui était l'ancien consul de Pologne ici dans la région, Henri DUDZINSKI, qui a pris la route de la frontière polonaise et ukrainienne dimanche matin et a apporté un camion complet de dons à celles et ceux qui en ont aujourd'hui besoin. Je remercie cette population liévineoise qui se montre solidaire, généreuse.

Je signale également que j'ai eu Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais au téléphone, je lui ai dit que nous étions en train de faire le recensement des familles liévinoises susceptibles d'accueillir des réfugiés ukrainiens parce que la question va, je pense, un jour se poser ici. 5 000 sont déjà arrivés en France. Je pense, malheureusement, que le mouvement va s'amplifier et que les demandes vont se multiplier. J'ai dit à Monsieur le Préfet que je faisais, par le biais des réseaux sociaux et autres, un appel à celles et ceux qui seraient volontaires pour accueillir ces familles ukrainiennes.

J'ai demandé également aux bailleurs sociaux Pas-de-Calais Habitat et Maisons & Cités de bien vouloir nous faire des propositions pour mettre quelques logements à disposition pour que l'on puisse, en cas de besoin, loger ces familles. Je sais que Maisons & Cités nous a déjà fait une proposition. Pas-de-Calais Habitat ne va pas tarder.

Je transmettrai tout cela à Monsieur le Préfet pour qu'ensuite, ces logements puissent être mis à disposition de ces réfugiés qui en auraient besoin et qui exprimeraient la volonté de s'installer ici dans notre région et dans la ville de Liévin, le temps que la paix revienne dans ce pays, en espérant qu'elle revienne le plus rapidement possible.

Nous pensions ne plus jamais voir les images que l'on voit aujourd'hui. Cela me fait penser à des images de guerre de la deuxième guerre mondiale, avec ces destructions massives de bâtiments d'un pays tout entier.

Je remercie donc la population liévinoise de sa solidarité, de sa générosité, de son hospitalité.

Je fais aussi le recensement de celles et ceux qui pourraient parler ukrainien. Dans le personnel communal, Tatiana est ukrainienne, elle est d'ailleurs venue en France au moment de la catastrophe de Tchernobyl, il y avait déjà eu des échanges entre notre région et cette région d'Ukraine. À la suite de ses séjours passés en France, elle a connu un garçon avec qui elle s'est mariée et elle s'est installée en France. Je lui ai demandé qu'elle identifie toutes celles et tous ceux qui pourraient parler ukrainien. En effet, si l'on accueille une population de réfugiés ukrainiens, il faut aussi avoir des personnes qui puissent leur parler et les insérer, les intégrer complètement dans la ville, y compris d'ailleurs pour les enfants afin qu'ils puissent reprendre le chemin de l'école.

Ce sont des images tristes, ce sont surtout des images horribles qui, chaque jour, défilent sur nos écrans de télévision. Je pense que personne ne mesure ici la détresse de ce peuple et, en même temps, le courage exemplaire dont ils font preuve.

Mes chers collègues, en tout cas, solidarité avec ce peuple courageux qu'est le peuple ukrainien, et nous aspirons tous à ce que ce conflit se termine le plus rapidement possible.

Je vais continuer ce conseil municipal en vous communiquant une information.

J'ai reçu un courrier de Madame Christelle DELAPORTE daté du 11 avril 2022, en lettre recommandée avec accusé de réception. Je vous le lis.

« Monsieur le Maire, par la présente, je vous informe de ma démission du Rassemblement national.

Conseillère municipale au sein de ce parti depuis le 13 octobre 2020, je quitte le Rassemblement national à ce jour. Néanmoins, je garde mon statut de conseillère municipale et je serai donc toujours présente aux prochains conseils municipaux, sans étiquette.

Vous souhaitant bonne réception de cette décision, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations. »

Nous prenons donc note, mes chers collègues, de la démission de Madame Christelle DELAPORTE qui est donc désormais au sein de ce conseil municipal membre sans étiquette.

C'est bien cela, Madame DELAPORTE ?

Mme DELAPORTE.- C'est bien cela, Monsieur le Maire.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Je vais désigner un secrétaire de séance, Monsieur Julien NOISETTE.

J'en viens à l'ordre du jour.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2021

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? (*Aucune*).

Il est donc approuvé à l'unanimité.

(Le compte rendu du Conseil municipal du 14 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.)

Je vous remercie.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? (*Aucune*).

Il est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur Lionel FLAMENT, vous allez nous parler du contrat de sécurité intégré.

III. SÉCURITÉ PUBLIQUE - POLICE MUNICIPALE

1. Mise en place du contrat de sécurité intégré (CSI)

M. FLAMENT.- Lors du conseil municipal du 29 juin 2021, Monsieur le Maire avait été autorisé à engager des négociations avec l'État afin de conclure un contrat de sécurité intégré.

Aujourd'hui, les négociations sont achevées et les souhaits émis par le conseil municipal ont été retenus. Rien ne s'oppose donc à conclure celui-ci.

M. LE MAIRE.- Merci. Avec Monsieur FLAMENT, c'est concis, précis, synthétisé. Il a raison parce que nous avons d'ailleurs déjà parlé au sein de ce conseil municipal de ce contrat de sécurité intégré. Nous avons effectivement émis un avis favorable sous respect de sept conditions que je vous rappelle :

- Un maintien des effectifs actuels au commissariat de Liévin par un remplacement systématique des départs en retraite et des mutations courantes.
- La présence permanente dans ce commissariat de police de Liévin d'un officier ayant le grade de commandant.
- Un accroissement significatif des opérations de voies publiques communes entre la police nationale et la police municipale.
- Un soutien financier renforcé de la part de l'État en particulier dans le cadre de ce contrat de sécurité intégré.
- Une transmission quotidienne par les services de police nationale de la main courante.
- L'impossibilité pour la Ville de Liévin d'affecter, pour le fonctionnement de son centre de supervision urbain, du personnel permanent chargé du visionnage 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. C'est ainsi pour l'instant ; on y viendra peut-être un jour parce que, dans ce domaine, cela évolue tellement vite qu'il ne faut pas mettre tout cela de côté. On m'a déjà montré des choses qui ne nécessitent presque plus de présence humaine parce que ce sont des caméras intelligentes qui identifient immédiatement telle ou telle chose et, par conséquent, dans ce cas, la présence humaine derrière n'est même plus nécessaire ou, en tout cas, elle est réduite à sa portion la plus congrue. Il ne faut donc pas se dire qu'un jour on n'y arrivera pas, ce sera peut-être possible un jour, mais, pour l'instant, on ne le peut pas et cela a été pris en compte.

- La prise en compte de la décision de la collectivité liévineoise de créer une fourrière automobile, ce qui a été fait.

Sur ces sept conditions posées par le conseil municipal et moi-même, nous avons reçu un avis favorable de la part du préfet du Pas-de-Calais, du directeur départemental de la sécurité publique et du procureur de la République.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à l'instar de ce que vient de dire fort justement Monsieur Lionel FLAMENT, à voter favorablement cette délibération, qui nous permettra d'ailleurs aussi et surtout d'accroître un partenariat déjà très fort entre la police municipale et la police nationale, partenariat qui est toujours mis en avant en particulier par le préfet du Pas-de-Calais et par le procureur de la République. Nous sommes toujours cités en exemple comme étant la police municipale qui travaille main dans la main et le plus efficacement possible à la fois avec la police nationale, mais aussi avec le parquet.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*)

Y a-t-il des oppositions ? (*Aucune*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(La délibération 1 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Martine GERMA va nous présenter le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

IV. FINANCES

2. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2021

Mme GERMA.- Depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes et plus particulièrement l'article 61, la Ville de Liévin fait partie des institutions qui ont l'obligation d'élaborer et de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène et les orientations et programmes menés de nature à améliorer la situation.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Maire, de me permettre de présenter ce rapport en ce jour si symbolique de lutte pour les droits des femmes, le 8 mars.

Je rappellerai juste qu'il aura fallu attendre 1982 pour que la France célèbre officiellement la journée internationale des droits des femmes à la demande de la première ministre déléguée aux droits des femmes, la socialiste Yvette ROUDY, qui a promulgué pas moins de six lois contre l'inégalité des sexes.

Le 8 mars n'est pas une fête, ce n'est pas un hommage, mais bien une journée de lutte pour l'égalité.

En préambule, il convient de remercier les services qui ont établi un constat et une analyse très fouillée de la situation.

Le rapport complet est à votre disposition. Aussi, je n'en ferai pas lecture, je ne ferai que pointer quelques observations.

- La collectivité compte 347 femmes et 280 hommes.
- Le taux de féminisation de 55 % est inférieur au taux national, en baisse encore depuis 2019.
- Par contre, la part des femmes en catégorie A augmente, passant de 32 % à 38 %, mais baisse légèrement de 1 % en catégorie B.
- La part des femmes dans les postes d'encadrement et d'expertise augmente petit à petit au fil des années.

Ces observations préalables ont des retentissements sur la répartition par genre sur les postes de direction et de chefs de service et la représentation des femmes par rapport aux hommes par filière.

- Les postes de direction sont occupés à 55 % par des hommes, mais les postes d'encadrement intermédiaires sont pourvus à parts égales.
- Les femmes se retrouvent majoritairement dans les filières animation, administrative, culture et médicosociale. Ce sont les filières les plus proches du public. Ces proportions correspondent aux statistiques nationales.

Dans les chiffres, à remarquer également qu'aucun agent masculin ne travaille à temps partiel. Élever les enfants reste toujours et encore le domaine des femmes.

- Sur la totalité des temps partiels, trois quarts sont accordés sur autorisation de l'autorité territoriale à des femmes, témoignage de sa volonté de favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.
- Il ressort également que 86 % des hommes occupent des emplois à temps complet contre 43 % pour les femmes, mais les métiers à temps non complet sont les métiers d'animation, d'entretien des locaux et occupés par des femmes. Il y a des domaines qui sont donc réservés aux femmes.
- Sur 1 033 jours d'absence autorisée accordés – cette année est particulière du fait du Covid –, 768 ont été sollicités par des femmes.
- 94 femmes ont bénéficié d'une ASA pour garde d'enfants contre 38 hommes.

Si l'on parle rémunération, il ne peut y avoir de différence compte tenu des règles de statut de la fonction publique et de la fonction territoriale. Les écarts constatés sont expliqués uniquement par les différences de parcours, d'âge et de prédominance masculine dans les niveaux de grade les plus élevés.

Si l'on s'intéresse maintenant aux actions mises en œuvre et aux orientations en faveur de l'égalité femmes - hommes au sein de la collectivité, tout le monde peut s'accorder pour dire que la Ville n'a pas attendu la loi du 4 août 2014 pour se pencher sur le sujet. En effet, en cela, elle a été précurseur car, dans l'embauche du personnel, elle s'est attachée depuis longtemps à privilégier les compétences plutôt que le sexe. Je donne d'ailleurs un exemple : la direction de la crèche est assurée par un homme et la direction de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts de la Ville par une femme.

Il faut savoir que les offres d'emploi sont intitulées dans les deux genres. Les jurys de recrutement sont mixtes et, si possible, à parité. Les périodes d'immersion sur les métiers techniques sont généralisées.

Pour favoriser l'articulation entre vie privée et vie professionnelle, il est permis d'exercer des fonctions à temps complet sur quatre jours et demi. Il est facilité de travailler à temps partiel sur autorisation et sous réserve de nécessité de service.

Il est mis en place des entretiens professionnels pour formuler, si besoin, des vœux de mobilité ou de modification de temps de travail.

Le service ressources humaines informe les agents sur les conséquences des choix opérés sur la carrière et la retraite.

Un plan d'action relatif à l'égalité femmes - hommes est mis en place depuis 2020. Nous savons fort bien que la prise en compte de l'égalité femmes - hommes et sa réalisation dans la société tout entière reposent sur un changement des mentalités. La Ville s'appuie sur les centres culturels et sociaux, les accueils de loisirs, les services culturels, sportifs, petite enfance, affaires scolaires et jeunesse pour promouvoir cette politique.

Juste quelques décisions qu'il est important de rappeler, prises pour faciliter la vie des familles et des femmes en particulier :

- Le prix de cantine scolaire de qualité à 2,50 €.
- Des garderies périscolaires dans chaque groupe scolaire, avec une large ouverture : 7h00 - 9h00, 16h00 - 19h00.
- Des accueils de loisirs adaptés aux différents rythmes de vie.

La période de pandémie Covid n'a pas permis les réunions régulières du comité de pilotage, ni même les formations volontaires sur ces sujets, néanmoins les centres culturels et sociaux, les associations œuvrant sur le sujet, accompagnés et aidés, notamment dans l'appel à projets dans le cadre de la politique de la ville.

Il est à signaler le fort partenariat avec l'association Femmes En Avant, dont la présidente Véronique BELLOUNI est d'ailleurs conseillère municipale. Elle promeut l'égalité femmes - hommes au travers de l'exposition « 62 voies-voix de femmes ». C'est ainsi qu'en valorisant le parcours de 62 femmes du Pas-de-Calais, qu'il soit militant, sportif, économique ou culturel, l'exposition incite les jeunes filles à oser entreprendre sans s'auto-censurer.

Pour l'information de tout le monde, parce que je pense qu'il est important de le dire, de plus, en partenariat avec le Louvre-Lens, avec le conseil municipal des jeunes de Liévin, l'association travaille à la création d'un jeu en direction des jeunes de 13 à 16 ans sur l'évolution des droits des femmes. Elle s'appuie sur les œuvres de la galerie du temps et invite à la parité, à l'égalité, à l'équité, à l'adelphité – cherchez dans le dictionnaire, c'est un mot qui existe –, pour une vie harmonieuse où chacune, chacun a toute sa place.

Comme vous le sentez, la tâche pourrait sembler lourde. Elle doit être soutenue par notre municipalité. Il faut demeurer très vigilant, car les droits acquis chèrement peuvent être très vite bafoués et annihilés. La misogynie est malheureusement présente dans toute la sphère et toutes les strates de la société.

La crise sanitaire que nous venons de traverser a montré le rôle essentiel des femmes qui ont ajouté à leur travail professionnel la charge mentale de la gestion quotidienne du foyer, celle de la garde des enfants au domicile et celle de l'école à la maison.

Il est un chiffre, mes chers collègues, que nous devons tous avoir en tête : 113 féminicides en France en 2021 et 13 déjà recensés depuis janvier 2022. À côté de nous, il y a peut-être une collègue, une amie, une voisine, une sœur, une administrée qui subit les violences de son compagnon ou de son conjoint. Il nous faut être attentif au moindre signe qui pourrait nous alerter et la sauver.

Pour revenir au rapport initial sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, j'ai une requête, toute petite, modeste, par rapport à ce qui vient d'être évoqué.

Les mentalités changeront quand le monde qui nous entoure changera. Qui sait que, lors de la dernière mission dans l'espace, une femme était dans la capsule avec Thomas PESQUET ? Qui sait qu'une femme a réussi à détenir les mêmes quatre titres du grand chelem que Novak DJOKOVIC ? Cherchez, il y en a très peu.

J'ai cessé de compter le nombre de rues, le nombre d'édifices portant le nom d'une femme quand j'ai atteint la proportion de 20 % contre 80 %. Faisons mieux que le Louvre-Lens, qui ne présente qu'une œuvre de femme dans toute la galerie du temps. Donnons un nom de femme pour les prochaines rues, les prochains immeubles.

Pour l'égalité, la parité, l'équité, un petit pas pour Liévin l'Entreprenante.

M. LE MAIRE.- Je savais que Martine GERMA allait faire une belle présentation. Elle est non seulement belle, mais elle est surtout très complète. J'ai vu qu'Yvon LEJEUNE écoutait avec passion et surtout conviction Madame GERMA.

M. LEJEUNE.- Absolument, Monsieur le Maire, d'autant plus que j'ai appris que le travail des femmes d'aujourd'hui était reporté à demain.

(Rires)

M. LE MAIRE.- Je pense, Monsieur LEJEUNE, que vos propos, vont être repris par la presse présente. J'espère qu'ils sont dits avec humour... Il faut faire attention aujourd'hui.

Je remercie Martine GERMA parce qu'elle a fait une belle présentation, mais elle n'est pas la seule ici, au sein de ce conseil municipal, à être attentive et convaincue, à continuer d'œuvrer en direction de cette égalité entre les femmes et les hommes, et cela s'adresse d'ailleurs aux hommes comme aux femmes de ce conseil municipal. En effet, on a toujours tendance à penser qu'il n'y a que des femmes qui défendent cela. Pas du tout. Fort heureusement aujourd'hui, ce n'est pas que le combat de femmes, des hommes œuvrent aussi dans cette direction et c'est fort bien.

S'agissant des noms de rue ou des œuvres qui sont au Louvre, malheureusement, cela s'explique. S'agissant du Louvre, des tableaux et sculptures qui sont présentés, cela s'arrête à 1850 si j'ai bon souvenir. Lorsque l'on donne un nom de rue, on se réfère toujours plutôt au passé et, malheureusement, Martine – d'où la nécessité de continuer d'œuvrer, je pense que nous avons bien avancé dans ce domaine mais il faut

continuer d'avancer –, nous étions dans des sociétés extrêmement masculines où seuls les hommes occupaient des fonctions importantes, seuls les hommes étaient mis en avant, seuls les hommes étaient artistes, sportifs, etc. À ces époques, on réservait peu de place à la femme. Cela explique sans doute, que ce soit au Louvre ou sur les plaques, qu'il n'y ait pas aujourd'hui un pourcentage égal entre les hommes et les femmes.

Cela dit, tout cela est une question de temps. Je pense d'ailleurs qu'aujourd'hui, lorsque l'on dénomme dans la ville de Liévin des rues, des places ou des bâtiments, on y retrouve pas mal de noms de femmes, même si c'est encore insuffisamment.

Martine GERMA a donné une date, 1982, avec Yvette ROUDY. Je dois vous avouer quelque chose. Moi qui ai connu un peu et de loin Yvette ROUDY, Martine GERMA est un ange par rapport à Yvette ROUDY. Elle y allait, comme on dit, franchement, il ne fallait pas se mettre au travers de son chemin. Elle a fait beaucoup avancer la cause des femmes. Rien que le droit de vote des femmes est très récent.

Heureusement, nos sociétés occidentales avancent vite sur cette question. Cela ne veut pas dire qu'on a tout fait, bien au contraire. Il reste encore beaucoup à faire.

(Arrivée de Madame Thérèse CHIARELLO à 18 heures 40.)

Mesdames, Messieurs, d'ailleurs, si vous avez des propositions à faire en ce sens...

Martine a raison, les tâches éducatives, ménagères, restent quand même souvent l'apanage des femmes d'une manière très importante. Il faut donc aussi œuvrer à faire en sorte soit qu'elles puissent s'en échapper, soit que ces tâches soient partagées. En particulier, quand elle évoque tous les services qui sont mis à disposition en matière de petite enfance ou en matière de garde d'enfants, c'est une manière de permettre à la femme de s'accomplir comme maman, mais aussi professionnellement.

Je le dis, rien ne doit être subi, ni par la femme, ni par l'homme. On doit donc essayer de trouver toutes les solutions possibles pour que rien ne soit subi, au contraire, que tout soit choisi.

Je pense que nous œuvrons dans ce domaine. Je suis persuadé qu'il reste encore de multiples choses à mettre en place. Je vous incite d'ailleurs à y réfléchir parce que chacune et chacun peut avoir des idées. Faites-nous les remonter et nous essaierons bien évidemment de les mettre en place.

Je suis très content également que, petit à petit, en matière d'encadrement, la part des femmes augmente dans cette collectivité. Il y a encore 10 ou 15 ans, c'était compliqué, les pourcentages étaient faibles, mais cela commence à remonter.

J'ai la chance d'avoir des collaboratrices qui sont tout à fait remarquables, d'une grande efficacité et, d'ailleurs, cela doit sans doute être un peu propre à la femme, elles disent souvent plus les choses que les autres, elles ont une sorte de spontanéité, de naturel qui fait qu'elles sont parfois moins sur la réserve.

Mme VANCAILLE.- C'est peut-être une naïveté...

M. LE MAIRE.- Non, je ne pense pas. Elles aiment bien dire les choses telles qu'elles sont, sans avoir trop de réserve par rapport à telle ou telle responsabilité que l'on pourrait exercer.

Madame GERMA ?

Mme GERMA.- J'ai oublié de dire quelque chose qui est à mettre à notre crédit, à votre crédit. Nous sommes toujours, dans le Pas-de-Calais, la seule ville à s'être engagée sur la crèche à vocation insertion professionnelle. C'est un dispositif qui permet en particulier à des mamans ou à des femmes seules qui doivent élever leurs enfants et qui sont face à une situation compliquée, de savoir quoi faire des enfants pendant la remise à niveau, la formation, etc. Vous avez eu cette volonté de créer ce dispositif dans le département. Il y a donc des places réservées à la crèche Madeleine Brès (première femme médecin), où on garde les enfants, au même tarif que les autres, pour permettre à ces femmes de démarrer une nouvelle formation professionnelle. Nous sommes les seuls dans le Pas-de-Calais. Je pense qu'il faut le souligner parce que cela a quand même obligé la Ville à prendre des dispositions, à ouvrir des tranches horaires, à embaucher du personnel supplémentaire puisque l'amplitude a été augmentée pour ce dispositif.

M. LE MAIRE.- Je me souviens de quelques réactions anciennes, dépassées, presque réactionnaires disant que, si elles ne travaillaient pas, elles pouvaient garder leurs gosses et qu'il n'y avait pas besoin d'avoir une

telle crèche. Il a fallu expliquer que ce n'était pas parce qu'on ne travaillait pas qu'on ne devait pas se mettre à la recherche d'emploi. Or, la recherche d'emploi ne se fait pas avec des enfants qui nécessitent une attention de tous les instants, on le sait bien. Il faut donc, le temps de la recherche d'emploi, pouvoir trouver une solution de placement. C'est pourquoi la Ville de Liévin a postulé là-dessus.

Martine GERMA dit « Monsieur le Maire », mais c'est nous puisque, avec Martine, nous avons regardé cela ensemble et, bien évidemment, elle m'a convaincu.

Mme GERMA.- Lorsqu'on dit qu'il y a moins de femmes artistes, écrivaines, il faut savoir que bon nombre de femmes, pour pouvoir créer, ont dû prendre un nom d'homme, comme Georges Sand.

M. LE MAIRE.- C'est vrai, et ce n'est pas si vieux que cela.

Mes chers collègues, avez-vous des observations à ajouter sur ce sujet ? (*Aucune demande de prise de parole*).

Je pense que nous avons juste à prendre acte de ce rapport.

Mesdames, Messieurs, est-ce que vous prenez acte de la lecture de ce rapport ?

(Il est pris acte à l'unanimité de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de l'année 2021.)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT va nous présenter le rapport d'orientation budgétaire.

3. Budget principal. Vote du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB)

M. DERNONCOURT.- La loi de finances 2022 contient un certain nombre de mesures impactant les recettes des collectivités, soulignant notamment la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation, la stabilité de la dotation globale de fonctionnement, la poursuite et la montée en charge, notamment pour ce qui nous concerne, de la dotation de solidarité urbaine.

Pour nous en tenir à la situation de la commune, il convient de souligner, à la clôture de l'exercice 2021, une situation financière et budgétaire bonne, ce qui permet d'envisager des investissements en faveur de l'attractivité de notre territoire ; un excédent de fonctionnement de 5,57 M€, dont 5,33 M€ pour le seul budget principal.

Les ratios d'épargne traduisent la bonne situation financière. Signalons notamment des dépenses réelles de fonctionnement qui diminuent en 2021 de 5 %. Cela s'explique par la constitution d'une provision sur l'exercice 2020 pour faire face au déficit des opérations de lotissement.

Les dépenses de gestion courante ont augmenté de 2 % dans le budget général de la commune.

Quant aux charges à caractère général, elles sont augmentées de 9,82 %, notamment pour tenir compte de la reprise des activités qui avaient été ralenties en raison de la situation financière en 2020 et d'une hausse significative des prix du gaz et de l'électricité.

Nous notons enfin une augmentation mesurée des charges de personnel de 2,62 %.

Quant aux recettes réelles de fonctionnement, les produits des services retracent les recettes relatives aux redevances d'occupation du domaine public ainsi que les régies de recettes culturelles, jeunesse, scolaire et périscolaire.

L'augmentation des impôts et taxes (chapitre 73) est de 2,71 % par rapport à 2020.

Par contre, les dotations et participations présentent une baisse de 5 %.

Il découle des deux précédents constats une diminution de notre niveau d'épargne de gestion sur l'exercice.

Les dépenses de gestion ont augmenté alors que les recettes courantes sont restées relativement stables.

La Ville n'a pu réaliser le volume d'investissement qu'elle envisageait sur le plan pluriannuel d'investissement en 2021 en raison du retard pris consécutivement à la crise sanitaire, mais également à la hausse significative des coûts des matières qui a rendu nécessaire le recalibrage d'un certain nombre de projets et le lancement de nouveaux appels d'offres afin de rester dans le cadre réglementaire de la commande publique.

Une nouvelle diminution de la part du budget d'investissement consacré au remboursement de la dette est le résultat d'un désendettement régulier.

Les charges de personnel, qui représentent 37 % du budget de fonctionnement en 2021, seraient estimées à 21,4 M€ pour 2022, soit une augmentation de 1,90 % ; encore que nous devons rester très mesurés en ce qui concerne les charges de personnel, puisqu'il est probable que, cette année, il y ait des augmentations de salaire de façon générale.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » augmenterait de 4,69 %. Ceci s'explique notamment par l'augmentation des subventions versées suivantes : les subventions d'équilibre des budgets annexes (+ 33 %), la subvention politique de la ville (3,65 %).

La subvention versée aux associations, CCAS, au syndicat du Val De Souchez et la subvention versée dans le cadre du budget citoyen seront reconduites à l'identique.

Les charges exceptionnelles, regroupant principalement les bourses scolaires et étudiantes, ainsi que les subventions exceptionnelles versées au budget « lotissements » : au vu de la clôture envisagée des opérations de lotissement en 2022 et de la couverture du déficit, une subvention sera versée d'un montant approximatif de 1,43 M€. Une provision avait d'ailleurs été constatée en 2020 pour anticiper cette dépense exceptionnelle.

Une provision d'un montant de 10 000 € est prévue dans le cadre de l'organisation des championnats du monde de cyclocross en 2025. Nous avons déjà inscrit cette somme en 2021.

Enfin, certains postes de charge diminueront et contribueront à financer de nouvelles dépenses. C'est le cas des charges financières et des dotations aux amortissements.

Ces orientations doivent donc conduire à maintenir des niveaux d'épargne corrects pour le financement de nos investissements.

En matière d'investissement, les orientations en matière de recettes sont les suivantes :

Le montant du fonds de compensation de la TVA 2022 est estimé à 1 M€ sur la base des investissements 2020. Je rappelle que nous avons la compensation deux ans après la réalisation des travaux.

Pour 2022, la direction générale des services techniques et plus particulièrement son service chargé de la politique foncière ont identifié des cessions pour une recette prévisionnelle de 570 000 €.

Les subventions d'équipement versées sont évaluées à 1 560 000 € pour l'exercice à venir.

À cela, s'ajoutent les reports de subventions, c'est-à-dire les subventions notifiées et inscrites budgétairement mais non encaissées à ce jour, pour un montant de 5,26 M€.

Les comptes d'investissement : des immobilisations sont en baisse par rapport à 2020 (-12 %) sur le budget principal. En effet, certaines subventions d'équipement versées sont totalement amorties.

Les recettes d'emprunt, que l'on estime à 10 M€, seront exclusivement destinées à financer des investissements. Les taux devraient donc être bons en 2022 et l'on pourra donc profiter de ces taux bas avant que ne soit amorcée une hausse des cours dans l'année.

Les orientations en matière de dépenses sont les suivantes, un budget d'investissement prévisionnel de 19 M€ dont :

- 6,22 M€ pour la seule politique scolaire,
- 619 000 € pour la politique culturelle, sportive et de loisirs,
- 700 000 € pour la politique de sécurité publique,
- 4 860 000 € pour la politique urbaine et les grands projets,

- 5 070 000 € pour la politique de rénovation et d'entretien du patrimoine,
- des dépenses d'équipement des différents services pour 1 400 000 €.

Voilà, Monsieur le Maire, les orientations budgétaires pour l'année qui vient.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Je pense que nous pouvons féliciter en même temps les services qui vous ont accompagné.

M. DERNONCOURT.- Oui.

M. LE MAIRE.- Ils ont été sympas avec vous ?

M. DERNONCOURT.- Avec le nouveau directeur des services financiers, on s'est tout de suite compris, on travaille en parfaite harmonie.

M. LE MAIRE.- Il a la même carte que vous ?

M. DERNONCOURT.- Je ne pense pas, Monsieur le Maire. Je ne me serais d'ailleurs pas permis de lui demander. À chacun son choix politique.

M. LE MAIRE.- Je suis d'accord avec vous.

On peut peut-être le présenter, Monsieur DERNONCOURT.

Nous ne savons pas s'il sera aussi bon que celui qui était là auparavant. Nous avons tellement de louanges pour son prédécesseur qu'il va falloir qu'il mette la barre encore plus haut.

Je vais vous le présenter. C'est Ludovic VIGREUX, qui est ici présent. C'est notre nouveau directeur financier, directeur général adjoint des services. C'est son premier conseil municipal.

Il a d'abord démarré à Béthune. Il est ensuite passé par la Ville de Liévin où il a fait un apprentissage rapide. Puis, il est parti à Aix-Noulette, si j'ai bon souvenir, comme directeur général des services. Ensuite, il a rejoint l'établissement public du Louvre à Lens puisqu'il en était le directeur financier. Je l'ai récupéré ensuite au syndicat mixte des transports où il était là aussi directeur financier et du personnel, il occupait les deux fonctions. Je l'ai ramené à sa maison, Liévin, puisqu'il est domicilié à Calonne.

Je lui souhaite un plein épanouissement au sein de sa nouvelle fonction et une pleine réussite, parce que sa réussite sera la nôtre.

Il s'entend déjà avec Daniel DERNONCOURT, ce n'est que du bonheur

Bonne chance à toi, Ludovic, et merci de ta collaboration.

Mes chers amis, je vous écoute.

Yvon LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Je ne dirai que quelques mots parce que beaucoup de choses ont été dites par Daniel. Bravo, Daniel pour cette synthèse. Par la force des choses, je reprendrai forcément quelques-uns de ses propos.

En effet, une analyse de la situation budgétaire et financière actuelle de la commune constitue un préalable essentiel à la détermination des orientations budgétaires proposées.

Il est à noter essentiellement que le budget investi en 2021 s'élève à 8,92 M€, soit une diminution de 13,47 % par rapport à 2020, du fait de la crise sanitaire mais aussi de la hausse du coût des matières.

On note une diminution de la part du budget d'investissement consacrée au remboursement de la dette. C'est la conséquence d'une volonté de désendettement régulier.

Le taux d'endettement consolidé à la clôture de l'exercice 2021 se situe au-dessus du niveau du taux moyen de la strate qui est de 77 %. Nous sommes à 72,3 %.

Les niveaux d'épargne, brute et nette, progressent légèrement par rapport à 2020.

Je m'arrêterai là pour l'analyse financière 2021 car Daniel en a largement parlé.

Globalement, on peut conclure que la crise sanitaire n'a pas porté préjudice à la situation financière de l'année 2021 qui est bonne et qu'ainsi, l'orientation budgétaire prévue pour 2022 peut être sereinement abordée.

En ce qui concerne notre appréciation sur l'orientation proposée, en voici l'essentiel à nos yeux. Tout d'abord, pas de remise en cause de la programmation des différents investissements ; maîtrise des charges de gestion ; recherche de subventions et de participations ; nécessité de préserver un niveau d'épargne ; des recettes tarifaires – c'est important – qui ne pèseront pas plus sur les familles ; une prolongation de la volonté de désendettement.

Ce sont à nos yeux les principales orientations importantes qui sont proposées. Nous ne pouvons qu'approuver ces orientations, tout en faisant remarquer que l'environnement et les décisions politiques du gouvernement pourraient remettre en cause une partie de ces propositions.

Cela dit, il est de notre devoir de rester optimiste et de continuer à vouloir faire de notre ville, une ville attrayante où il fait bon vivre.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Madame SADOUNE.

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, chers collègues, j'interviendrai très rapidement, l'essentiel ayant été dit et bien présenté par notre collègue Daniel DERNONCOURT.

J'en profite pour, au nom du groupe socialiste, féliciter et remercier pour leur travail l'ensemble des services, accompagnés par le service financier. Malgré la crise que nous avons traversée depuis deux ans, qui a démarré en mars 2020, nous nous en sortons très bien. Nous avons toujours à l'esprit cette bonne gestion du denier public, tout en permettant à nos administrés de vivre et bien vivre sur le territoire communal.

J'aurai juste à cela une interrogation qui, à mon avis, devra être posée à un moment, mais dans la perspective du débat que nous aurons pour 2023, celle de la compensation. Aujourd'hui, on ne lit pas d'écart entre la suppression de la taxe d'habitation, qui était le seul impôt qui revenait aux communes, et la compensation et les dotations qui nous seront accordées dans les années à venir puisque, pour l'exercice 2021 – et il semble que cela se configure de la même manière pour 2022 –, il ne semble pas qu'il y aura des écarts. Pour autant, je crains qu'au vu de la situation de la crise sanitaire, avec l'augmentation des matières premières et des fluides, ainsi que cette crise diplomatique que l'on traverse, il nous faille être vigilants à ce point, Monsieur le Maire, pour permettre à nos administrés de continuer de bien vivre dans cette commune aussi entreprenante soit-elle.

M. LE MAIRE.- Merci, madame SADOUNE.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Il s'agit en fait d'orientations qui auront besoin d'être affinées et ajustées tout au long de l'année car bien des inconnues demeurent. Je pense notamment aux fluides, avec leurs conséquences sur d'autres charges, alors que, en matière de recettes, même si elles ont été inscrites à minima, elles ne seront certainement pas beaucoup plus importantes. Il y aura donc lieu d'être vigilant en matière financière durant toute cette année, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'évolution des prix notamment pour les fluides.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? (*Aucune autre*)

Je voudrais vous remercier pour vos prises de parole respectives.

C'est un rapport qui donne lieu à un débat d'orientation budgétaire. Cela fait maintenant quelques années que les grandes lignes sont respectées, elles sont mises en œuvre et les propositions qui vous seront faites dans quelque temps dans le cadre du vote du budget 2022 ne transgresseront pas ces règles que nous nous sommes établies.

Les règles sont assez simples, il y a une très grande vigilance sur les dépenses de fonctionnement. Cela va persister, même s'amplifier. En effet, j'ai demandé au directeur général des services de faire une proposition de réduction de nos dépenses de fonctionnement en 2022, légèrement, car on a observé ici et là que,

parfois, quand on lâche un peu la bride, certains se lâchent un peu. Nous allons donc resserrer un peu les choses.

Je le dis toujours et nous faisons cela depuis maintenant neuf ans, si on ne fait pas attention à ses dépenses de fonctionnement, tout est tentant. C'est comme chez vous, si vous ne faites pas attention à ce que vous dépensez, vous rentrez dans un magasin, tout est tentant et, à un moment donné, vos dépenses s'envolent et votre porte-monnaie se réduit. Pour une ville, c'est un peu la même chose, tout est tentant. On pourrait recruter encore davantage, recruter les plus grands spécialistes, n'est-ce pas Madame CHIARELLO, on pourrait avoir par exemple quelqu'un spécialisé dans les pollutions environnementales, cela peut être en effet utile. Chaque service a toujours des besoins supplémentaires. Chaque service rêve aussi de matériels tout à fait exemplaires, révolutionnaires, etc. Il faut pourtant, comme dans un budget, faire des choix et il faut savoir se limiter à ce qui est utile, indispensable et mettre de côté le futile. C'est ce que nous faisons. Il faut avoir une vigilance de tous les instants sur les dépenses de fonctionnement. Rien ne doit être dépensé sans que ce soit justifié et nécessaire.

À partir de là, ce qui fait qu'une ville est entreprenante comme Liévin, ce qui fait qu'une ville est aujourd'hui citée pour son dynamisme comme l'est Liévin, ce qui fait qu'une ville attire les investisseurs et les promoteurs, c'est l'investissement.

J'ai d'ailleurs été très heureux de rentrer dans le bureau de Monsieur COULON tout à l'heure et de voir qu'il mettait sur son mur des photos de grues. Plus il y a de grues dans une ville, plus il y a d'engins de travaux publics ou autres, plus c'est une ville qui est en train de se transformer, d'évoluer, de se moderniser et de répondre à la demande des concitoyens.

Vous verrez qu'en 2022, nous investirons encore davantage. La grue de la crèche est installée, la grue de la cuisine centrale est installée, la grue sur Mobicap est là depuis longtemps et d'autres vont arriver. Il y a les Petits-Bois, Jean Jaurès, la piscine, il y a les travaux de l'ERBM sur la cité des Genettes (7 M€). Il y a un magnifique bâtiment sur le pôle d'excellence sportif, Vivalley, je commence petit à petit à voir les volumes, ce sera franchement un beau bâtiment beau, fonctionnel, mais d'une grande dimension. Ce n'est pas un petit bâtiment. Je ne m'attendais pas à ce que ce soit aussi vaste que cela.

On franchit des étapes ici, à Liévin, c'est tout à fait remarquable. Tout cela est permis grâce à l'investissement et l'investissement important n'est permis que par une vigilance de tous les instants sur le fonctionnement. Nous allons donc continuer ainsi.

Il va falloir tout de même faire attention au contexte d'aujourd'hui. Trois choses m'inquiètent aujourd'hui.

Il y a d'abord notre dépendance financière, c'est-à-dire notre absence d'autonomie dans les décisions budgétaires puisqu'aujourd'hui, nous dépendons presque entièrement des dotations de l'État – il nous reste simplement environ 20 % du budget. Cela, c'est catastrophique. En effet, quand on dépend des dotations de l'État, c'est-à-dire quand on dépend de l'État, celui-ci peut faire jouer les dotations aux collectivités locales comme une variable d'ajustement de son budget. Le jour où il a besoin d'argent, il diminue les dotations aux collectivités locales. Si, un jour, il doit faire plaisir ou parce que cela râle un peu, il en libère un peu plus. Bref, ce n'est pas sain. Lorsqu'une ville est dynamique et se développe, ce sont forcément des rentrées financières plus importantes et il serait logique qu'une ville qui est en plein dynamisme ait le profit et le bénéfice de son développement. Or, au travers de cette dépendance, au travers des dotations, finalement, on retire une bonne partie de l'intérêt d'avoir une ville dynamique et entreprenante. Je trouve que c'est regrettable parce que ce n'est pas sain, ce n'est pas bon et cela peut inciter certains à s'endormir plutôt qu'à aller de l'avant. Rassurez-vous, je ne vais pas m'endormir – j'aurai le temps plus tard – et, bien évidemment, nous allons continuer à aller de l'avant tous ensemble. Je trouve donc qu'il est regrettable de retirer cette autonomie financière aux collectivités locales car ce n'est pas les inciter à faire preuve de dynamisme.

Par ailleurs, et je l'ai encore dit au directeur financier récemment, la situation internationale me fait craindre deux choses : les taux d'intérêt vont augmenter et les coûts d'énergie et des matières premières vont fortement augmenter dans les semaines et les mois qui viennent.

Les taux d'intérêt vont augmenter. Monsieur le directeur financier, il faut emprunter rapidement, car je crains que, dans quelques semaines, au vu du contexte international, je ne dirai pas que ces taux d'intérêt vont flamber, mais ils vont connaître une progression importante.

Je vais vous donner un chiffre sur l'énergie. Déjà aujourd'hui, on est passé d'une facture de 1,8 M€ à 2,7 M€. Je ne sais pas si vous vous rendez compte.

J'ai d'ailleurs demandé que l'on accélère sur le programme du remplacement de notre éclairage public – Madame CHIARELLO et Monsieur DARRAS étaient là. En remplaçant notre éclairage public qui est aujourd'hui très obsolète, à plus de 61 % si j'ai bon souvenir, nous allons pouvoir faire 60 % d'économie.

Forcément, quand c'est comme cela, le directeur général fait la tête, il n'est jamais content, il retourne dans son bureau, il ne sait plus comment il va faire. Après, il se retourne vers Monsieur VIGREUX et, finalement, ils arrivent à trouver la recette magique.

Je l'ai demandé, c'est indispensable, parce que cela pèse trop lourd sur nos dépenses de fonctionnement. Là, il faut aller vite, il faut vite remplacer ce parc obsolète et aller sur de l'éclairage qui sera très économe en énergie et qui réduira notre facture électrique. Nous allons l'engager dès 2023. Au premier trimestre 2023, vous verrez petit à petit tout notre éclairage public être remplacé à plus de 60 % puisque ce parc mérite aujourd'hui d'être rapidement remplacé.

Il faut donc intégrer ces choses-là. C'est en effet une source d'incertitude dans l'élaboration de nos projets. Quand on passe d'une facture de 1,8 M€ à 2,7 M€, vu ce qui s'annonce là, vous imaginez un peu ce qui peut se produire.

Il faudra peut-être aussi à un moment donné – je ne l'espère pas – penser à celles et ceux qui risquent de se trouver dans des situations invraisemblables, impossibles, ne serait-ce que pour avoir un peu chaud dans leur maison. Je pense que nous allons aux devants de situations qui risquent d'être dramatiques et il faudra être attentif sur cette question, Madame CHIARELLO, pour voir comment on peut éventuellement venir en aide et en soutien de cette population qui risque d'avoir beaucoup de mal à payer ses factures de gaz puisque le prix du gaz risque d'exploser dans les semaines qui viennent.

Ces questions incitent à être prudents. Nous allons donc construire ce budget avec une forme de prudence. Au niveau du fonctionnement, c'est sûr, on va se serrer encore un peu la ceinture. Au niveau des investissements, il faut être ambitieux justement pour pouvoir par exemple faire des économies dans le domaine de l'énergie. C'est pareil pour nos bâtiments, il faut accélérer le mouvement d'isolation thermique de nos bâtiments. Il y a des choses à faire là-dessus et c'est dans ce sens, Monsieur DERNONCOURT, qu'il faudra présenter le prochain budget 2022.

Je le dis aussi tout de suite, parce qu'il est important d'attirer l'attention, il semblerait que les bases fiscales vont augmenter beaucoup plus fortement, de 3,4 % cette année. Nous n'y sommes pour rien. C'est l'État qui décide de la revalorisation de ces bases. Par conséquent, celles et ceux qui payent la taxe foncière vont avoir une facture un peu plus élevée que d'habitude, parce que 3,4 %, ce n'est pas rien.

A contrario, ce sont souvent ces mêmes personnes qui bénéficient du système d'exonération de la taxe d'habitation. Les 20 % les plus aisés n'ont pas eu l'exonération de la taxe d'habitation tout de suite, ils l'ont seulement depuis l'an passé à hauteur de 35 %. Ce sera 65 % cette année et ce sera complètement abandonné l'année prochaine. Certes, ils paieront un peu plus au travers de la revalorisation de ces bases fiscales mais, en même temps, comme il y aura quasi-disparition de cette taxe d'habitation, ils vont s'y retrouver. Pour certains, malheureusement, cette hausse de 3,4 % risque d'être un peu difficile à avaler. Cela dit, je le répète, ce n'est que le fruit des décisions des services fiscaux puisque ce sont eux qui calculent la revalorisation des bases fiscales.

Voilà, mes chers amis.

Nous n'avons pas besoin de voter ce rapport d'orientations budgétaires. Nous avons juste à voter sur le fait que nous l'avons présenté et que nous avons débattu sur ce rapport d'orientations budgétaires.

Qui dit qu'il n'y a pas eu de présentation, ni de débat ? *(Personne)*.

Je prends donc note qu'il y a eu débat à l'occasion de ce rapport d'orientations budgétaires.

(Il est pris acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire.)

Merci, Monsieur DERNONCOURT. Rendez-vous dans un mois pour la présentation du budget.

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec Monsieur GOGUILLON.

V. MARCHÉS PUBLICS

4. Alignement du seuil interne des achats simplifiés au décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 fixant le seuil de dispense de procédure à 40 000 € HT. Révision de la nomenclature interne d'achat

M. GOGUILLON.- Conformément à la réglementation en vigueur, il y a lieu de relever le seuil de la dispense de procédure pour la passation des marchés publics, de 25 000 € à 40 000 € HT, pour les besoins fractionnés sur un même numéro de famille homogène.

Le Code de la commande publique oblige chaque collectivité à recenser ses besoins par numéro de famille homogène afin de garantir, lors de ces achats, le respect de la procédure à suivre.

La Ville de Liévin, dans sa délibération du 17 décembre 2015, a adopté la nouvelle nomenclature adaptée aux besoins et spécificités de la collectivité.

Aujourd'hui, il y a lieu de faire évoluer et d'adapter nos nouveaux besoins.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GOGUILLON.

Est-ce que nous validons cette délibération ?

(La délibération 4 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON, poursuivez.

5. Marché public d'entretien des espaces verts - fauchage

M. GOGUILLON.- Afin d'assister le service des parcs et jardins du centre technique municipal dans ses missions de gestion des espaces verts, la municipalité va engager la passation d'un accord-cadre pour des prestations de fauchage d'espaces naturels. Il regroupe l'ensemble des prestations de fauchage des talus et d'autres parcelles avec un minimum annuel de 10 000 € HT et un maximum de 80 000 € HT.

M. LE MAIRE.-

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 5 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON, pour la délibération suivante.

6. Avenant n° 1 au marché 2020A009 - Marché de location, pose et entretien des décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année

M. GOGUILLON.- Dans le cadre des illuminations des fêtes de fin d'année, il a paru nécessaire d'améliorer la mise en lumière de la façade avant du centre Nauticaa.

Cette prestation n'étant pas dans le marché de base, elle doit faire l'objet d'un avenant de marché.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Johan LEGUILLIER, qui est là, s'occupe avec Jean-Philippe DEPREZ de toutes les illuminations de Noël. C'est l'occasion de l'applaudir.

(Applaudissements)

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 6 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

7. Constitution d'un groupement de commandes portant sur la mutualisation des moyens d'impression

Mme VANCAILLE. - La mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation entre les 36 communes adhérentes à la communauté d'agglomération.

Au vu d'un besoin commun entre la CALL et les communes membres, qui concerne ici l'impression, il convient d'adhérer au groupement de commandes par le biais d'une convention constitutive qui permet de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes.

M. LE MAIRE. - Merci, Madame VANCAILLE.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 7 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

VI. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER

8. Liévin - Salle de l'Espérance - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse+ et des marchés de travaux - Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux

M. DARRAS. - Il s'agit, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs chers collègues, du lancement du concours de maîtrise d'œuvre restreint et de l'approbation du programme et de l'enveloppe financière pour la salle de l'Espérance.

Cela comprend :

- la réhabilitation du bâtiment historique, en gardant l'entrée originelle ;
- la démolition du reste du bâtiment ;
- la reconstruction des locaux comprenant un espace polyvalent pouvant accueillir une scène amovible, un bar, un bloc-sanitaire, des locaux de stockage séparés, une nouvelle cuisine adaptée aux usages modernes ;
- la reconfiguration des abords avec la création d'un parvis, l'intégration d'une piste dédiée aux modes doux pour sa partie comprise entre la rue Sauvage et le carrefour des rues Koenig et Jules Ferry ;
- la réalisation d'un espace extérieur privatif clos et sécurisé, notamment quand il y a la présence d'enfants.

L'enveloppe financière des travaux est estimée à 2 100 000 € HT.

Le coût global de la prestation de maîtrise d'œuvre est estimé à 273 000 € HT.

Le calendrier prévoit une livraison à l'été 2025.

M. LE MAIRE. - Très bien

Je voudrais aussi remercier le petit groupe de travail, dont Éric MICHALAK a pris la direction.

Souvenez-vous, à l'occasion du centenaire des accords franco-polonais, j'avais souhaité que cette salle de l'Espérance où beaucoup de familles polonaises sont passées, parce que le quartier de Calonne abritait beaucoup de Polonais, rappelle ce souvenir de la présence de la communauté polonaise. En effet, les années passent et, malheureusement, ces choses-là s'estompent et il ne le faut pas. Nous mettrons donc dans cette salle toute une série de choses qui permettront de se souvenir de l'apport considérable de la communauté polonaise dans cette région minière.

Par ailleurs, Jérôme l'a dit, nous allons essayer de retrouver le bâtiment dans son volume initial, en démolissant ce qui a été construit par la suite. Nous allons donc retrouver un bâtiment plus esthétique et aussi tout le parvis qui n'est pas fameux aujourd'hui. Cette salle de l'Espérance va retrouver tout son prestige d'antan.

Avec l'école, la salle des fêtes, le quartier de Calonne est petit à petit en train de revivre, de changer.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 8 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur FRUCHART.

9. Bilan des acquisitions et cessions immobilières - Année 2021

M. FRUCHART.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, conformément à l'article 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, un bilan des acquisitions et cessions opérées par les communes de plus de 2 000 habitants ou par une personne privée ou publique agissant dans le cadre d'une convention avec celle-ci donne lieu à une délibération et doit être annexé au compte administratif.

Pour l'année 2021, un état détaillant les diverses acquisitions et cessions a été dressé pour le compte de la commune, de Territoires 62, dans le cadre des CPA Belle Femme et Tranchée de Calonne et de l'Etablissement public foncier pour la convention opérationnelle Défernez Lamendin.

Vous avez le tableau juste après.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur FRUCHART.

Y a-t-il des oppositions ou abstentions ? *(Aucune).*

(La délibération 9 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous poursuivons, Monsieur FRUCHART.

10. 45-47 rue du 1^{er} Mai (parcelles cadastrées BO 97 et 128) - Cession d'un terrain à Madame BOUARFA et Monsieur KERFASSI

(Madame BOUARFA quitte la salle du conseil.)

M. FRUCHART.- Il s'agit de la cession à Madame BOUARFA Faïza et à Monsieur KERFASSI Farid d'un terrain à bâtir situé 45-47 rue du 1^{er} Mai, cadastré section BO 97 et 128, d'une contenance cadastrale totale de 1 369 m², au prix de 73 800 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur, négociation de 10 % par rapport à l'estimation des domaines, soit 82 000 €.

M. LE MAIRE.- Pour que vous puissiez vous prononcer en toute indépendance, j'ai demandé à Madame BOUARFA de quitter la salle.

Sommes-nous d'accord pour vendre ce terrain à Madame BOUARFA et à Monsieur KERFASSI ?

(La délibération 10 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Vous pouvez revenir, Madame BOUARFA.

(Retour de Madame BOUARFA)

On peut l'applaudir, elle va devenir liévineuse. Elle quitte Courcelles-lès-Lens pour Liévin.

(Applaudissements)

Poursuivons.

11. 15 rue Antoine Dilly (parcelle cadastrée BX 485) - Cession de l'immeuble à Monsieur Alexandre DERNONCOURT

M. FRUCHART.- Il s'agit de la cession à Monsieur DERNONCOURT...

M. LE MAIRE.- Je précise que ce n'est pas Daniel.

M. FRUCHART.- ... de l'immeuble 15 rue Antoine Dilly cadastré section BX 485, d'une contenance cadastrale 265 m², au prix de 76 500 € net vendeur, frais de notaire et autres frais en sus à la charge de l'acquéreur.

Cette vente sera assortie d'une condition suspensive de financement nécessaire à l'acquisition. Négociation de 10 % par rapport à l'estimation des domaines, soit 85 000 €.

M. LE MAIRE.- Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 11 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

12. 36 rue Antoine Dilly (parcelle cadastrée BX 522) - Cession de l'immeuble à Monsieur Yves SZYMANEK

M. FRUCHART.- Il s'agit d'une cession à Monsieur SZYMANEK de l'immeuble sis 36 rue Antoine Dilly à Liévin, cadastré section BX 522, d'une contenance cadastrale de 308 m², au prix de 86 500 € net vendeur, frais de notaire et autres frais en sus à la charge de l'acquéreur.

Cette vente sera assortie d'une condition suspensive de financement nécessaire à l'acquisition. Négociation de 10 % par rapport à l'estimation des domaines, soit 95 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Daniel.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 12 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Reine LEROY, pour la délibération suivante.

13. Liévin - Rue de Grenay - Chemin rural dit du Fossé Branlois - Désaffectation et déclassement

Mme LEROY.- La rue de Grenay et le chemin rural dit du Fossé Branlois sont, pour une partie, inclus dans un îlot commercialisable de Quadraparc et appartenant à la CALL. Des merlons ont été posés afin d'en interdire l'accès.

La désaffectation pouvant être constatée, il peut être procédé au déclassement de ces emprises en vue de la cession ultérieure à la CALL.

M. LE MAIRE.- Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 13 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Christelle DELARUYELLE, pour la délibération suivante.

14. Liévin - Résidence « Les Rivages » - Rue du Havre - Cession des voiries et espaces verts par la société Maisons & Cités au profit de la Ville de Liévin

Mme DELARUYELLE.- Maisons & Cités a réalisé un programme de logements situé rue du Havre à Liévin, dénommé résidence « Les Rivages ».

À ce jour, les travaux sont achevés et réceptionnés. La voirie et les espaces verts sont affectés à l'usage du public et doivent être cédés à la commune.

Il est proposé que soient cédés à la commune à titre gratuit la voirie et les espaces verts affectés à la résidence en vue de leur incorporation dans le domaine public communal.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame DELARUYELLE.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 14 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, pour la délibération suivante.

15. Régularisation foncière de l'emprise du parking Nauticaa - Territoires 62 au profit de la Ville de Liévin

M. JACKOWSKI.- Il s'agit de la rétrocession par Territoires 62 des passerelles cadastrées section BY n° 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 25, 26, 27 et 24 P, pour une surface totale d'environ 5 500 m², au profit de la Ville de Liévin, rétrocession à titre gratuit, frais de notaire à la charge de la Ville.

Il est proposé le classement de ces deux parcelles, ainsi que de la parcelle cadastrée BY 10 dans le domaine public communal.

M. LE MAIRE.- Je ne savais pas que ce n'était pas encore fait. Nous régularisons donc cela.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 15 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE, pour la délibération suivante.

16. Acquisition de la parcelle AZ 129 sise rue du Sans souci - Incorporation dans le domaine public communal des parcelles AZ 128 et 129

Mme VANCAILLE.- Il s'agit de régulariser une emprise de voirie ouverte à la circulation publique, c'est-à-dire trottoirs plus voies, rue du Sans-Souci, avec l'acquisition de la parcelle cadastrée AZ 129, pour une

surface de 27 m², appartenant à Mesdames DECOTTIGNIES et MEURISSE, à l'euro symbolique, les frais de notaire étant à la charge de la Ville. Cette régularisation sera donc suivie du reclassement des parcelles cadastrées AZ 129 et 128, cette dernière étant déjà propriété de la Ville dans le domaine public communal conformément à l'article L.141-3 du Code de la voie routière.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame VANCAILLE.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 16 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame Sophie RUSIN, pour la délibération suivante.

17. Liévin - Résidence du Grand Siècle - Cession par la commune d'un lot à bâtir (n° 52)

Mme RUSIN.- Lors de la séance du conseil municipal du 17 mars 2016, il a été acté la commercialisation des lots à bâtir de la résidence du Grand Siècle à Liévin, moyennant les prix définis par l'estimation du service France Domaine du 15 mars 2016.

Une réservation a été reçue pour le lot n° 52 résidence du Grand Siècle au profit de Monsieur HANQUEZ et Madame MARTINSIC moyennant le prix de 62 000 € HT pour une surface de 659 m².

M. LE MAIRE.- Merci, Sophie.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 17 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

C'est l'occasion pour moi aussi de rappeler que nous avons connu un épisode venteux important à Liévin. Je pense à cela parce que l'école Jean Macé - Lafontaine a malheureusement été un peu touchée, quelques tuiles sont parties. C'est donc l'occasion pour moi de remercier le personnel communal qui était d'astreinte et celles et ceux qui sont revenus lundi pour leur rapidité d'exécution. Nous avons quand même eu un coup de vent terrible, quelques arbres sont tombés, notamment dans le bois de Riaumont...

Mme CHIARELLO.- De très nombreux arbres, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- En même temps, c'est la nature qui fait son travail.

Mme CHIARELLO.- C'est la nature qui est réveillée par l'être humain, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Nous poursuivons.

Annabelle PLANARD, pour la délibération suivante.

18. Liévin - 67 et 69 rue De Lattre de Tassigny - Demande d'intention de démolir - Avis de la commune

Mme PLANARD.- Maisons & Cités sollicite l'avis de la commune quant à la démolition de deux logements aux 67 et 69 rue De Lattre de Tassigny. Ces démolitions ont pour but la recomposition urbaine du secteur Tassigny.

M. LE MAIRE.- Merci.

Il ne reste pas beaucoup de bâtiments à démolir. Il en reste encore quelques-uns dont ceux-là ; après, il en restera trois ou quatre, pas plus.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 18 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Je passe la parole à Véronique BELLOUNI, présidente de Femmes En Avant. Le Louvre-Lens, elle connaît par cœur.

Je le disais d'ailleurs, il faut continuer à faire venir le plus de monde possible au Louvre-Lens. Je rappelle que la Ville de Liévin met toujours un bus à disposition des écoles. Il faut que les écoles utilisent ce bus. Il serait quand même dommage de ne pas y emmener les enfants, d'autant plus qu'il y a aujourd'hui des médiateurs culturels tout à fait remarquables. Martine GERMA a eu l'occasion de les écouter et de voir la qualité de leur travail. Il faut que ce bus soit utilisé parce que c'est quand même un magnifique musée. Je sais que quelques bus n'ont pas été utilisés, c'est pourquoi je le dis.

Mme CHIARELLO.- C'était pendant le temps du Covid.

M. LE MAIRE.- Peut-être... Je ne sais pas. Je vais vous croire, Madame CHIARELLO, car je suis de nature optimiste.

Mme GERMA.- La prochaine exposition portera sur Rome et elle promet d'être exceptionnelle.

M. LE MAIRE.- Les expositions temporaires sont franchement de très grande qualité. Cela monte en gamme. Quelques expositions au départ n'étaient pas forcément des plus réussies mais là, franchement, cela fait plusieurs expositions qui sont remarquables.

Véronique va donc nous présenter la délibération suivante.

19. Convention de cofinancement d'une étude pré-opérationnelle « AMO flash » pour la copropriété « Les Quatre Vents »

Mme BELLOUNI.- La copropriété « Les Quatre Vents » se situe dans le quartier de renouvellement urbain du Vent de Bise. Elle a été classée par l'ANAH, agence nationale de l'amélioration de l'habitat, comme copropriété fragile.

Le but est de pouvoir aider les copropriétaires à rénover leur logement et les parties communes via les aides de l'ANAH.

Une étude sur la copropriété « Les Quatre Vents » sera effectuée prochainement en lien avec la CALL. Cette étude pré-opérationnelle doit permettre d'améliorer les connaissances de cette copropriété et de définir la stratégie d'accompagnement à mettre en œuvre.

La participation financière de la Ville à l'étude sera plafonnée à 25 %, soit 7 500 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Véronique.

Le reste de la résidence est une propriété Pas-de-Calais Habitat. Vous connaissez le devenir de ces résidences, elles vont être démolies. Il va rester ces deux barres-là et, en effet, elles ne peuvent pas rester à l'écart de la restructuration complète du quartier. Des travaux sont à réaliser parce que le bâtiment en général est assez obsolète, il y a de vrais travaux à y entreprendre, d'où l'idée de pouvoir aider cette copropriété, en tout cas de mettre des dispositifs, d'accompagner la transformation de cette copropriété.

Je vous signale d'ailleurs que, normalement, « enfin » – par la faute de quelqu'un qui a engagé des procédures –, après la démolition des deux barres qui est faite, la troisième, qui aurait dû l'être depuis longtemps mais qui ne l'est toujours pas, va l'être. A priori, les travaux de démolition doivent démarrer en juin, si j'ai bon souvenir. C'est cela, Monsieur BOURBON ?

M. BOURDON.- Oui, cet été.

M. LE MAIRE.- Enfin, parce que cette non-démolition ou cette démolition retardée n'a pas permis de commencer à reconstruire le quartier.

En ce qui concerne les taux de libération, nous sommes à un peu plus de 50 % sur Jean-Lebas, tout comme sur le Vent de Bise. C'est long, c'est très compliqué. Du fait des niveaux de loyer très bas, nous avons du mal à retrouver des loyers de ce niveau dans le patrimoine actuel. Cela avance donc très doucement, cela prendra beaucoup plus de temps que prévu. J'espère que nous allons pouvoir être aidés aussi par l'ANRU ; sinon, cela durera encore quelque temps.

Je suis allé visiter la résidence Bajoux qui devrait normalement être livrée en juin, juillet. J'ai trouvé que ces logements étaient bien faits. C'est du logement Pas-de-Calais Habitat, qui servira d'ailleurs en partie à loger celles et ceux qui sont dans les barres actuelles du Vent de Bise.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 19 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

20. Convention Ville - Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) de financement des études intégrées pour l'élaboration du schéma directeur des cités minières retenues au titre de l'ERBM - Cité des Genettes - Avenant n° 1

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous devons prolonger de deux ans la convention de financement, à hauteur de 50 % par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, de l'étude urbaine portant sur la cité des Genettes.

Les travaux d'aménagement des espaces publics vont en effet pouvoir commencer.

L'ensemble des marchés de la Ville et de la Communauté d'agglomération ont été attribués, avec un phasage précis des travaux en cours d'élaboration, y compris en lien avec la société immobilière de l'Artois qui réalise actuellement l'aménagement des parties privatives des logements. La durée totale des travaux est estimée à deux ans, en différentes phases.

À noter que nous avons engagé l'étude urbaine sur la deuxième cité concernée par l'Engagement pour le renouveau du bassin minier, la cité de Riaumont, et que les cahiers des charges de consultation des bureaux d'études sont en cours de rédaction pour les deux cités suivantes : le 2/5 de Calonne et Saint-Albert.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Là aussi, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin doit démarrer les travaux d'assainissement rapidement, en avril, si j'ai bon souvenir, et, derrière cela, c'est nous qui faisons les travaux sur tous les espaces publics. Je rappelle qu'il y en a pour 7 M€, dont une partie sur la rue Germain Delebecque.

La SIA a commencé des travaux sur le traitement de ce qui sépare l'espace privatif de l'espace public, etc. Franchement, je peux vous dire qu'on voit déjà ce que cela va donner. Vous n'allez plus reconnaître la cité des Genettes. Avec ces travaux de la SIA et nos travaux, c'est une nouvelle cité. Vous verrez que, dans deux ans, cette cité sera chouette. Dès qu'on va sur place, on comprend tout de suite comment les choses vont s'organiser. Ce n'est plus du tout l'image de la cité minière dont on peut avoir les images en tête. Ce sera une autre cité, ce sera très beau.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 20 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

21. Construction d'une crèche municipale - Subvention du conseil départemental du Pas-de-Calais - Autorisation de signature d'une convention attributive de subvention et reversement au CCAS

Mme MARTIN.- Monsieur le Maire rappelle l'opération de construction d'une nouvelle crèche municipale de 90 berceaux sur le quartier des Marichelles, rue Salvador Allende.

Différentes demandes de subvention ont été effectuées auprès des partenaires susceptibles de participer au financement de cet équipement restructurant.

Monsieur le Maire indique que le conseil départemental du Pas-de-Calais a estimé que cette crèche pouvait bénéficier de subventions au titre du contrat territorial du développement durable signé avec la Ville de Liévin, ainsi que dans le cadre de la politique départementale d'aide à la construction et à la création de structures d'accueil de la petite enfance.

Ainsi, Monsieur le Maire expose qu'une première subvention du conseil départemental du Pas-de-Calais à hauteur de 250 000 € a été accordée à la Ville de Liévin, par convention en date du 13 juillet 2021.

Par délibération en date du 5 octobre 2021, le conseil municipal a autorisé le reversement de cette subvention au centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Liévin puisque ce dernier assume la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction de cette nouvelle crèche.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que le conseil départemental du Pas-de-Calais a accordé à la Ville de Liévin, par courrier du 9 novembre 2021, faisant suite à la délibération de la commission permanente en date du 20 septembre 2021, une seconde subvention d'un montant de 144 000 € dans le cadre de la politique départementale d'aide à la création de structures d'accueil de la petite enfance.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention attributive de subvention ci-annexée.

Par ailleurs, il convient d'autoriser le reversement de cette subvention au centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Liévin.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec Monsieur le Président du conseil départemental la convention attributive de subvention relative à l'aide d'investissement pour la construction d'une crèche municipale.

M. LE MAIRE.- Je le vois demain. Monsieur le Directeur, si on m'y autorise, on me donne le document et on fera aussi signer celui-là.

Mes chers amis, est-ce qu'on prend la subvention du conseil départemental ?

(La délibération 21 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame BENEZIT, pour la délibération suivante.

22. Aide à la rénovation des façades dans le cadre de l'OPAH-RU

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire, nous sommes ici pour voter l'aide à la rénovation des façades dans le cadre de l'OPAH-RU.

La mise en œuvre de l'aide aux façades dans la convention OPAH-RU fait suite au lancement d'une expérimentation nationale par l'ANAH.

La CALL et les communes de Lens, Liévin et Harnes souhaitent expérimenter ce dispositif sur certains linéaires prioritaires.

Le montant des travaux subventionnables est plafonné à 15 000 € HT. Le taux de subvention est de 10 % pour la CALL et de 10 % pour les villes concernées, 1 500 € maximum pour la CALL et 1 500 € maximum pour la Ville de Liévin, cumulables avec une subvention ANAH.

L'objectif pour la ville de Liévin est d'attribuer 69 aides à la rénovation des façades sur la durée de l'OPAH-RU.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

J'espère que ce dispositif sera utilisé. Il y en a déjà eu dans le passé – vous étiez déjà adjointe, si j'ai bon souvenir – et c'est vrai que, malheureusement, nous n'avions pas vu à l'époque une forte utilisation.

C'est un dispositif qui est organisé par la CALL et l'ANAH. Je ne sais pas s'il est assez incitatif ou pas, mais j'espère qu'il sera utilisé.

Monsieur DARRAS me disait que, au-delà des façades, il devrait y avoir des aides à la rénovation des vitrines, ce qui est tout aussi important. Il faudrait demander à l'agglomération de travailler sur le sujet parce que je pense que les vitrines sont sans doute tout aussi importantes, c'est même peut-être plus important parce que c'est finalement ce qu'on regarde.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 22 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame CHIARELLO, pour la délibération suivante.

23. Liévin - Aide à la relance de la construction durable

Mme CHIARELLO.- Dans le cadre de la politique de soutien à la production de logements neufs, au sein du plan France Relance, l'État a décidé de mettre en place une aide à la relance de la construction durable pour favoriser à la fois la relance de la construction et la sobriété foncière, c'est-à-dire qu'on ne s'étale pas trop à la périphérie des agglomérations.

Les critères sont les suivants : le logement est autorisé (permis de construire délivré) sur une opération d'au moins deux logements, voire plus – c'est donc surtout du collectif –, et il faut que le seuil de densité, c'est-à-dire la surface de plancher de logement par rapport à la surface du terrain, soit supérieur ou égale à un quotient de 0,8.

L'aide accordée par logement est de 1 500 €. C'est l'État qui apporte cette aide à la commune.

Monsieur le Maire informe qu'un contrat doit être signé entre l'État et un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) – en fait, il s'agit de la CALL.

Ce dispositif concerne le projet en cours ou à venir, dont les autorisations d'urbanisme ont été ou seront délivrées entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à candidater auprès de la CALL pour que les projets éligibles soient inscrits au contrat qui sera passé entre l'État et la CALL.

À noter qu'il y a déjà eu rue du Docteur Biat, la résidence Améthyste, que la résidence de l'Hôtel de Ville à la place du tribunal va avoir lieu – ce sont des projets déjà éligibles. Il pourrait y avoir entre 300 000 et 400 000, si tout va bien.

M. LE MAIRE.- En effet, il y a déjà quelques résidences éligibles à cela. Il y a quelques financements à aller chercher, autant aller les chercher et les réinjecter dans d'autres opérations.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 23 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame DA SILVA, pour la délibération suivante.

24. Liévin - Cité du 2/5 - Construction de 40 logements par Maisons & Cités - Dénomination

Mme DA SILVA.- Il s'agit de la dénomination de la cité du 2/5. Cette délibération fait suite à une modification du permis initial de 2012.

Il est proposé une nouvelle appellation au programme de 40 logements. Celle-ci s'appellerait Jean Gabin.

M. LE MAIRE.- C'est une cité où il y a déjà des noms d'acteurs, d'où le nom de Jean Gabin.

Madame GERMA s'offusque tout de suite qu'il s'agisse d'un nom d'homme.

Mme GERMA.- Pourquoi pas Michèle Morgan ?

M. LE MAIRE.- Nous veillerons, la fois prochaine, à trouver un nom d'actrice.

Il y avait une raison. Je crois que les noms déjà donnés ont une relation avec Jean Gabin.

Sommes-nous d'accord avec cette délibération ?

(La délibération 24 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame Chantal PRUVOST, pour la délibération suivante.

25. Liévin - 13 rue Elisée Reclus - Programme de sept logements Territoires 62 - Dénomination

Mme PRUVOST.- Je ne vais pas faire plaisir à Martine...

Il y a lieu d'attribuer un nom à la nouvelle résidence de sept logements Territoires 62, sise au 13 rue Elisée Reclus à Liévin.

Monsieur le Maire vous propose le nom d'André Haeyaert, ancien secrétaire général de la Ville de Liévin.

M. LE MAIRE.- C'est quelqu'un qui a beaucoup servi Liévin. Je pense que c'est totalement mérité.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 25 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

26. Liévin - Secteur Silas Goulet/Chevalier de la Barre - Dénomination de la voie nouvelle

Mme PRUVOST.- Une voie nouvelle, qui relie la rue du Chevalier de la Barre au parking de La Poste et qui dessert une résidence de 33 logements en cours de construction, a été créée par Territoires 62.

Il y a lieu d'attribuer un nom à cette nouvelle voie. Monsieur le Maire vous propose le nom de François Furmaniak, ancien principal du collège Riaumont.

M. LE MAIRE.- Là, Martine est d'accord.

Mme GERMA.- Un homme exceptionnel.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 26 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Thérèse CHIARELLO, pour la délibération suivante.

VII. ÉNERGIE

27. Ecomobilité - Aides aux particuliers

Mme CHIARELLO.- C'est la délibération classique d'attribution d'aides financières pour l'acquisition de vélo et de trottinette électrique, selon les conditions fixées par la délibération du 12 janvier 2021, mise à jour le 28 février 2022.

Cette fois-ci, il y a 41 demandes d'aides financières, dont 10 pour des vélos à assistance électrique, 31 pour les trottinettes électriques, pour un montant total de 5 600 €. Tous les dossiers sont complets.

M. LE MAIRE.- Cela continue.

Vous l'avez vu dans la presse, cela s'est arrêté pour les trottinettes de la société Bird parce que le prestataire ne s'y est pas retrouvé. Je l'avais dit, je doutais un peu. Il y a eu pas mal de dégradations, de pertes, de vols aussi parfois. Quelqu'un l'avait même volé mais ne s'était pas rendu compte que c'était géolocalisable...

Je reste persuadé que cela viendra petit à petit, mais la physionomie de nos villes n'est peut-être pas encore adaptée à ce genre de service.

Mme CHIARELLO.- Je pense que c'est très bien dans une très grande ville, quand on sort du métro.

M. LE MAIRE.- Dans les métropoles, tout à fait. Dans des villes moyennes, c'est plus compliqué.

Mme CHIARELLO.- Si ce n'est que pour le loisir, il vaut mieux l'acheter.

M. LE MAIRE.- Je suis d'accord, d'autant plus qu'on aide.

Bravo, Thérèse.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 27 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Samia SADOUNE, pour la délibération suivante.

VIII. COHÉSION SOCIALE

28. Programme Politique de la Ville - Année 2022

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit, comme à l'accoutumée, de délibérer sur le programme d'actions « Politique de la Ville » 2022.

Il est composé, pour cette année, de 26 et non 29 projets puisque certains d'entre eux n'ont pas été financés par l'État. Nous avons délibéré avant les fêtes de fin d'année sur un préprogramme d'actions, et donc sur un volume financier, et je vous proposerai de revenir vers vous avec un détail sur les actions qui n'ont pas été cofinancées par les partenaires que sont la Région et l'État afin de réorienter nos subventions.

Le budget pour l'ensemble des actions s'élève à 1 082 000 €, la part Région étant de 56 000 €, la part État de 215 000 €, la part Ville de 246 000 €, le reste étant à répartir entre la caisse d'allocations familiales, le conseil départemental, des fonds type CNASEA, etc. et aussi sur la valorisation des porteurs de projets.

Je souligne que nous sommes sur une année charnière de la politique de la ville.

Je souhaiterais pouvoir réunir très prochainement l'ensemble des acteurs pour redonner un coup de souffle, un coup de nouveau à ce qui est porté au titre de ces actions à destination des habitants de ces quartiers prioritaires.

M. LE MAIRE.- Nous sommes un peu trop dans la reconduction de ce qui se fait tout le temps et la politique de la ville doit se réinventer en permanence, y compris les actions entreprises par les associations. Il faut toujours inciter à changer un peu les habitudes, sinon on s'installe dans une forme de confort et il n'y a plus de surprise. Ce n'est pas le but de la politique de la ville. Une politique de la ville doit toujours bousculer ce genre de chose.

Samia va donc réunir l'ensemble des acteurs pour faire des choses un peu différentes. Nous y arriverons peut-être.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 28 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Chantal PRUVOST.

IX. PERSONNEL

29. Création d'emplois permanents au tableau des effectifs

Mme PRUVOST.- Considérant les besoins des services de la collectivité, il convient d'actualiser le tableau des effectifs en créant deux postes :

- un emploi permanent de technicien informatique à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des techniciens catégorie B ;
- un emploi permanent d'assistant administratif au cadre de vie, à temps non complet (28/35^{ème}), appartenant au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe catégorie C.

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Cependant, en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, ils pourront être pourvus par un agent contractuel.

M. LE MAIRE.- Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 29 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

30. Recrutement de contractuels sur emplois permanents du tableau des effectifs

Mme PRUVOST.- Une collectivité territoriale peut désormais, en cas de recrutement infructueux d'un candidat statutaire, recruter par contrat sur des emplois de catégorie A, B, C lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient.

Il est proposé d'ouvrir aux contractuels, uniquement en cas de recrutement infructueux de candidat statutaire, les emplois présents au tableau des effectifs suivants :

- gestionnaire carrières à temps complet appartenant au grade de rédacteur catégorie B,
- chef de projet « stratégie urbaine et grands projets » à temps complet appartenant au grade d'attaché territorial catégorie A.

M. LE MAIRE.- Merci, Chantal.

Nous avons quelques soucis de recrutement sur des postes très particuliers. Je peux le dire, nous avons été « pillés » en particulier dans un service, le service du droit des sols. C'est très compliqué de recruter des gens dans ce domaine. Ils sont sollicités partout et il y a une surenchère au niveau des rémunérations. Cela devient extrêmement compliqué, comme cela l'est depuis pas mal de temps pour les techniciens bâtiment, ingénieurs bâtiment. C'est parfois aussi compliqué pour les services informatiques. Il y a aujourd'hui quelques postes dans les collectivités territoriales pour lesquels il est franchement compliqué de trouver la ressource humaine. C'est comme cela pour tout le monde.

Les collectivités, les communes en particulier, souffrent de ne pas avoir les mêmes possibilités que des communautés d'agglomération par exemple, des départements, des régions. C'est donc compliqué.

Sur le secteur du droit des sols, cela m'inquiète beaucoup.

Là, nous avons trouvé quelqu'un. J'espère qu'il sera là longtemps, parce que les derniers ne sont pas restés longtemps. Entre deux, nous faisons aussi appel à des cabinets privés sur des instructions toutes simples,

qui ne nécessitent pas de grandes expertises et pas beaucoup de temps. Nous sommes obligés d'avoir recours à cela, sinon nous sommes sans instructeur.

Merci.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 30 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous poursuivons, Monsieur BELKADI.

31. Création d'un emploi non permanent relatif au développement du projet « Renouvellement urbain »

M. BELKADI.- Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération porte sur la création d'un emploi non permanent relatif au développement du projet « renouvellement urbain ».

Les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de mener à bien un projet ou une opération déterminée dans la limite de six ans.

Il s'avère que le projet de renouvellement urbain porté par la collectivité s'inscrit pleinement dans ce dispositif.

Dans ce cadre, il est proposé de créer un emploi non permanent.

M. LE MAIRE.- C'est pour Monsieur BOURDON.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 31 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

32. Création d'un emploi non permanent relatif au développement du projet « Parentalité »

M. BELKADI.- Cette délibération concerne la création d'un emploi non permanent pour concourir au développement du projet « parentalité » dont les missions sont détaillées dans la délibération.

Dans ce cadre, il est proposé de créer un emploi non permanent.

M. LE MAIRE.- Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 32 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Cathy CLÉMENT, pour la délibération suivante.

33. Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal

Mme CLÉMENT.- Comme chaque année, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le versement d'un complément de rémunération réévalué en fonction de l'augmentation du SMIC. Cette prime est versée aux agents de la collectivité, qu'ils soient statutaires ou contractuels de droit public, par moitié en mai et le solde en novembre. Des abattements par quart sont appliqués en fonction des périodes d'absence pour maladie des agents. Vous avez le tableau en annexe.

Il est donc proposé d'accorder le versement de la prime à hauteur de 1 708 € net pour l'année 2022, sachant que, en cas de maladie professionnelle ou d'accident de travail reconnu, la prime est maintenue. Un

abattement de 67,20 € est appliqué pour toute absence non justifiée aux convocations de la médecine du travail.

M. LE MAIRE.- Vous auriez pu préciser que cette prime est en augmentation de 53 € par rapport à celle de l'année dernière puisqu'un coefficient de revalorisation automatique est mis en place pour tenir compte de l'inflation, de l'augmentation de pouvoir d'achat, etc. C'est donc deux fois 53 € supplémentaires, puisque la prime est semestrielle.

Mme CLÉMENT.- J'ajouterai aussi les locations de vacances, qui sont très intéressantes pour le personnel communal.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

Il s'agit d'une prime d'assiduité. En cas d'absence prolongée, elle peut donc parfois être supprimée par abattement, sachant que, quand il y a des longues maladies, etc., un assouplissement des règles est mis en place pour tenir compte du caractère exceptionnel ou grave de la maladie.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 33 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Bernard MIKOLAJCZYK, pour la délibération suivante.

34. Frais de déplacement - Élu

M. MIKOLAJCZYK.- Cette délibération concerne Monsieur Edmond GOGUILLON qui a engagé des frais dans le cadre d'un déplacement pour encadrer une délégation liéinoise à Saint-Vallier pour représenter la Ville lors de la fête du centenaire de la Cité des Gautherets, du 3 au 5 décembre 2021.

Il est proposé de rembourser les frais engagés qui s'élèvent à 330,29 €.

M. LE MAIRE.- Ils ont été économes.

M. MIKOLAJCZYK.- Il m'a glissé dans le creux de l'oreille qu'il en a profité pour apprendre le polonais parce que cette communauté est riche en Polonais.

M. GOGUILLON.- Nous avons été très bien reçus.

M. LE MAIRE.- Je sais. Il faudra d'ailleurs peut-être un jour rendre la pareille parce que ce sont des gens très charmants.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 34 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur BECQUET, pour la délibération suivante.

X. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

35. Lutte contre la désertification médicale - Accueil de nouveaux médecins - Mesures d'accompagnement

M. LE MAIRE.- Je vous signale que, normalement, le centre de vaccination et de tests à la salle Régnier doit fermer le 1^{er} avril. C'est bien cela, Monsieur BECQUET ?

M. BECQUET.- Oui, normalement, au 1^{er} avril, c'est fini.

M. LE MAIRE.- Vous dites cela avec nostalgie, Monsieur BECQUET. Nous sommes enfin libérés de ce virus.

M. BECQUET.- Oui, mais nous avons scellé des amitiés très fortes.

J'en viens à la délibération.

Comme beaucoup de villes, Liévin voit le nombre de professionnels de santé, notamment les médecins, diminuer. Face à ce constat, la commune s'est rapprochée de la faculté de médecine afin d'étudier des solutions pour endiguer cette désertification.

Ainsi, deux axes de travail pertinents ont été retenus.

Le premier consiste à sensibiliser les médecins titulaires à la maîtrise de stage. C'est chose faite. 90 % des médecins de Liévin se sont inscrits à cette formation à la faculté de médecine afin de leur permettre d'accueillir des étudiants de fin d'étude dans le cadre d'un stage encadré.

Le deuxième levier consiste à accompagner sur le terrain les jeunes médecins stagiaires par des aides susceptibles de faciliter leur intégration dans notre cité, à savoir :

- la prise en charge des repas au stade couvert régional et d'une partie de leurs frais d'hébergement à hauteur de 50 % au sein de cette structure ;
- un passe loisirs, deux tickets de cinéma, deux entrées à Nauticaa et deux entrées à Arc en ciel par semaine ;
- la prise en charge des frais de crèche et de garderie, si crèche municipale et si enfants ;
- 100 € pour l'adhésion à un club sportif de Liévin.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ces mesures d'accompagnement.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BECQUET.

Avez-vous des remarques à faire là-dessus ?

C'est un sujet sensible. Je ne vais pas dire que nous sommes aujourd'hui dans un territoire de désertification médicale, mais des questions commencent à se poser ici ou là, des personnes se retrouvent sans médecin.

Je précise que nous ne pouvons pas être sans médecin ici, à Liévin.

Monsieur BECQUET, vous pouvez l'ajouter. Allez-y.

M. BECQUET.- Pour pallier le départ à la retraite de certains médecins et notamment aussi la carence des médecins susceptibles de soigner les derniers ressortissants du régime minier, la CPTS a mis au point un système Internet avec une adresse mail. Le patient envoie une demande à la CPTS de Liévin Pays d'Artois et, en retour, il reçoit un questionnaire de santé, avec évidemment une messagerie sécurisée, afin qu'elle lui trouve un médecin qui s'est proposé de prendre ce type de profil de patients.

Normalement, avec ce fonctionnement, l'accès à un médecin généraliste est tout à fait possible.

M. LE MAIRE.- Nous allons d'ailleurs le mettre sur le site Facebook de la ville de Liévin pour que chacun ait accès à cette adresse Internet. Une solution doit donc toujours être trouvée et elle sera trouvée.

Au-delà de cela, il faut se préoccuper de la situation actuelle et de la situation de demain.

Nous avons eu l'occasion et surtout la chance de rencontrer le doyen de la faculté de médecine et son adjoint, d'ailleurs remarquables, et nous avons abordé toutes les questions.

À un moment donné, j'ai pensé que nous pourrions financer les études de médecine de deux ou trois étudiants par an et leur imposer en retour peut-être 10 années de présence dans la commune. Le doyen de la faculté de médecine me dit que cela ne fonctionne pas, parce que nous allons leur financer les études ; quand ils seront médecins, ils iront dans n'importe quelle banque qui leur octroiera un prêt sans problème, ils rembourseront leurs frais de scolarité et ils ne s'installeront pas chez nous.

Deuxièmement, construire des dispensaires ou prendre des médecins municipaux, ce sera une course permanente à l'échalote, cela ne règlera pas le problème. Il y aura toujours une ville qui construira quelque chose de plus beau, qui offrira un service plus beau ou une rémunération plus belle.

Il m'a dit que la seule carte que nous devons jouer était celle de l'installation volontaire du futur médecin et qu'il fallait faire en sorte qu'il s'installe à Liévin, en accueillant des étudiants, en les faisant accueillir par des médecins stagiaires.

Je signale d'ailleurs que, depuis que nous avons mis cela en place préalablement à cette délibération parce que nous y avons déjà travaillé, la CPTS Pays d'Artois, remarquable, a déjà fait son travail. Nous n'avions à Liévin aucun médecin maître de stage. Aujourd'hui, 90 % des médecins présents sur Liévin ont accepté d'être maître de stage. Ils pourront donc accueillir des étudiants en médecine.

En effet, nous faisons le pari de rendre la ville sympathique, en facilitant leur hébergement, en facilitant leur vie dans la commune, en leur permettant de faire du sport, d'avoir un passe culture, etc., pour faire en sorte qu'ils se sentent bien à Liévin. Je peux vous dire qu'on entend souvent les gens dire « je ne savais pas que c'était cela Liévin, que c'était cela le bassin minier ». Au travers de cela, nous faisons le pari que, lorsqu'ils seront médecins, ils se disent : « je me rappelle de Liévin, ils m'ont très bien accueilli, j'y connais des collègues parce que c'étaient des maîtres de stage, je m'installe à Liévin ».

Le pari n'est pas très risqué. Cela ne coûte pas une fortune d'offrir un passe culture, etc. et cela peut peut-être rapporter gros.

Je trouve que c'est une bonne stratégie parce que, en plus, cela repose sur un aspect volontaire. Cela veut dire que, si un médecin vient, il ne viendra pas comme une sorte de mercenaire pour deux ou trois choses parce qu'il y a une rémunération, un service, etc., il viendra par volonté personnelle et cela veut dire qu'il va s'y installer longtemps. Je trouve que nous n'avons pas grand-chose à perdre et que nous avons beaucoup à gagner.

Je remercie Samia et Jacques qui m'ont permis de rencontrer le doyen de la faculté de médecine, parce que cela a été très enrichissant et, d'ailleurs, ils nous suivent.

M. BECQUET. - Effectivement, ils nous suivent et, en même temps, le vice-doyen de la faculté de médecine est en train de recenser tous les étudiants qui sont en fin d'étude dans notre bassin minier. Il va les convoquer pour les sensibiliser à venir s'installer dans notre territoire. Il a aussi provoqué une réunion avec la CPTS qui représente l'ensemble des professionnels libéraux sur notre territoire.

M. LE MAIRE. - Tout à fait. L'écoute est importante. On voit l'importance de s'appuyer sur une structure comme la CPTS, d'avoir des acteurs qui travaillent ensemble, qui se mettent d'accord et qui s'organisent. Le pari est là.

J'en profite d'ailleurs – Monsieur BECQUET l'a signalé – pour dire toute la honte qui devrait s'emparer de Filieris puisqu'ils ont laissé un quartier entier sans médecin, qui s'est sauvé du jour au lendemain. Filieris ne s'est absolument pas occupé de la suite et, surtout, ne s'est absolument pas occupé de ses ressortissants. Je l'ai déjà dit, je le redis, je sais qu'ils vont se fâcher une fois de plus, mais je m'en moque parce qu'ils se sont défaussés de leurs responsabilités sur la CPTS alors que c'est faux ! Donc, honte à Filieris en tout cas ici sur la commune de Liévin, car ils ont oublié ce pour quoi ils sont là, ce pourquoi ils sont nés, ce pourquoi ils existent, c'est-à-dire en particulier les ressortissants du régime minier. Ils ont besoin d'eux, pas seulement d'eux parce que c'est vrai que le système est ouvert, mais ils y sont en tout cas attachés. Aujourd'hui, je le dis et j'emploie le terme en l'assumant, ils ont abandonné leurs ressortissants. Honte à eux !

Je me suis fait une raison. Quels que soient les courriers d'explications apportés par Madame RIBAUCOURT (?) ou Monsieur BLANCHARD (?), le directeur, honte à eux ! Nous allons faire sans eux puisque, de toute façon, aujourd'hui, ils ont déjà déserté la ville de Liévin. C'est particulièrement triste, je le redis, je leur ai déjà dit, c'est triste pour eux et c'est la honte pour eux !

Il y a un minimum à avoir vis-à-vis de ces veuves en particulier, parce qu'il s'agit souvent de veuves, qui sont complètement désarmées. Il n'y a même pas eu une approche pour aller leur dire « allez là-bas, on va essayer de vous trouver un médecin ». Il n'y a même pas eu un accompagnement.

Franchement, je ne comprends pas que l'on puisse abandonner ainsi des personnes qui ont 90, 92, 94 ans. C'est franchement honteux, inadmissible et intolérable !

Je le dis en présence de la presse pour qu'elle puisse s'en faire le relais – et je lui demande – car c'est peu glorieux pour Filieris !

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 35 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Alexandra HOVE étant absente, Daniel DERNONCOURT va nous présenter la délibération suivante.

36. Tarification exceptionnelle des salles Carpentier, Baras, Bondeaux et du Chalet Brand

M. DERNONCOURT.- Il est proposé aux personnes qui avaient retenu la salle Régnier durant la période où il y aura encore de la vaccination de les reporter vers des salles encore libres et, pour ne pas les léser, de conserver le tarif qui leur avait été annoncé pour la salle Régnier.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je pense que c'est normal.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 36 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Julien NOISETTE, pour la délibération suivante.

37. Location de salles - Demandes de remboursements

M. NOISETTE.- En raison du contexte sanitaire, des réservations de salle ont dû être annulées.

Cette délibération propose une liste de personnes pouvant prétendre à un remboursement.

M. LE MAIRE.- Merci, Julien.

Pas de souci sur cette délibération ?

(La délibération 37 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous en arrivons à la dernière délibération, Éric MICHALAK.

XI. SUBVENTIONS

38. Demandes de subventions - Année 2022

M. MICHALAK.- La Ville de Liévin accompagne et soutient environ 270 associations sur son territoire. Elle les aide de façon directe, notamment grâce à l'octroi de subventions dont les montants et bénéficiaires sont repris dans le corps de la délibération.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 38 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Mes chers amis, nous avons terminé ce conseil municipal.

Nous allons nous retrouver le 5 avril, à 18 heures dans cette même salle, pour un conseil municipal consacré au budget 2022.

Je vous remercie de votre attention. Je vous souhaite une bonne soirée et à bientôt.

(La séance est levée à 20 heures 20.)